



janvier 2014

CONNEXION DIRECTE N°10

SYNDICATS de la Région Parisienne.

DELOCALISATIONS, REORGANISATIONS :

A L'ENSEIGNE COMME AU COURRIER POURQUOI FAUT-IL DEMANDER UNE EXPERTISE ?

Ainsi la demande d'une expertise est un moyen de lutter, de résister, de pousser les dirigeants intouchables à s'expliquer. Cela permet donc de mieux s'organiser pour agir collectivement.

Le code du travail dans son article L 4614-12 stipule que le CHSCT peut faire appel à un expert agréé dans les cas suivants :

« 1) Lorsqu'un risque grave, révélé ou non par un accident du travail, une maladie professionnelle ou à caractère professionnel est constaté dans l'établissement.

2) En cas de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail prévues à l'article L 4162-8 ... et avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail, avant toute modification des cadences et des normes de productivité ... ».

Le CHSCT a donc le pouvoir, légal, d'exiger cette expertise qui permet à un cabinet d'experts, indépendant de la hiérarchie, de donner un avis sur le bien-fondé ou non des restructurations concoctées par les dirigeants. Le rapport des experts donnent aussi un avis sur la méthode utilisée par l'encadrement pour informer, communiquer sur le projet et il est bien de voir, pour une fois, ceux et celles qui nous notent, se faire épingler sur leur travail.

Mais pourquoi donc des élus au CHSCT s'opposent-ils parfois à une demande d'expertise alors que le personnel l'exige ?

Dans plusieurs établissements des agents ont souhaité cette expertise mais les syndicats représentés au CHSCT ne l'ont pas réclamé, comme au STM-BRUNE à Paris, à la DEFENSE-PPDC dans les Hauts-de-Seine ou à Eaubonne dans le Val d'Oise ... En agissant ainsi ils fournissent un appui à la Direction et permettent à la réorganisation de s'effectuer plus rapidement. Pourtant là où les expertises ont lieu la Direction concernée se fait souvent épingler.

Carton rouge pour les directions en cas d'expertise.

Ainsi le rapport des experts sur la plaque de la PDC de Saint-Amand-Monrond dans le Cher, et concernant le site de Châteaumeillant est une condamnation sans appel de la DOTC et nous y reviendrons en détails. Les experts considèrent que la baisse du trafic est surestimée, que de nombreux agents font déjà un dépassement d'horaires, que le recours systématique à la sécabilité génère une fatigue et un stress n'ont pris en compte, etc....



Ainsi le rapport établi par les experts à la demande du CHSCT d'Herblay dans le Val d'Oise et concernant la délocalisation des facteurs de Franconville a permis de mettre en évidence les incohérences de la Direction et de retarder la délocalisation de plusieurs mois qui, prévue en Septembre 2013 n'est toujours pas effective. Même constat pour la fermeture de la PIC de Saint-Ouen-l'Aumône dans le 95.



Le chantage nouvelle arme de certains dirigeants ?

Plusieurs sections de notre syndicat ont constaté que parfois des cadres faisaient circuler une rumeur selon laquelle une expertise entraînait la perte de la prime délocalisation, car le coût de l'expertise serait de 50 à 60 000 €. Un chantage illégal car l'application d'un article du code du travail ne saurait pénaliser les agents qui y ont recours. Dans ce cas nous suggérons de saisir l'Inspection du Travail.

Lutter sur tous les fronts.

Dans un contexte de remise en cause des acquis, de suppressions d'emplois, l'expertise est un outil de résistance parmi d'autres mais ce n'est naturellement pas le seul. L'action collective, la grève, l'information des usagers, ce sont nos armes naturelles qui peuvent faire plier certaines DOTC comme l'ont montré certains conflits locaux récents.

**ARRET IMMEDIAT DE TOUTES
LES REORGANISATIONS !!!
RESPECT DU CODE DU TRAVAIL !!!**

Pour rencontrer des militants de la CNT du secteur Poste et télécommunications :

Région Parisienne : Permanence tous les lundis de 14h00 à 19h00.

Au 33 rue des Vignoles 75020 Paris - métro Avron ou Buzenval- **06 77 05 75 06**.

Paris : Sur rendez-vous au **06 60 76 82 99** ou par mail à : ptt.paris@cnt-f.org. Permanence : voir au dessus.

Val d'Oise : Sur rendez-vous au **06 52 93 90 88**, par mail : ptt95@cnt-f.org ou permanence tous les mardis de 14h00 à 18h00 et tous les jeudis de 16h00 à 19h00 :

Espace Nelson MANDELA (BUREAU 117 au 1er ETAGE) 82, Boulevard du général Leclerc 95100 ARGENTEUIL
BUS N°34 arrêt Nelson Mandela

Yvelines : Sur rendez-vous au **0644076678**.

••••• Contact / Adhésion

•Nom :

Prénom :

•Adresse :

Code Postal :

•Ville :

•Bureau :

•Je peux afficher les tracts et les publications CNT sur les panneaux d'affichage de mon lieu de travail.

•Je peux distribuer les tracts et les revendications du syndicat CNT sur mon lieu de travail.

•A retourner à notre adresse départementale ou par mail. Vous pouvez également nous écrire pour recevoir 3 numéros gratuits du Combat Syndicaliste, mensuel de la CNT.

•••••